

Madame la Directrice générale,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Alors que les raisons de s'inquiéter de l'avenir de notre planète ne manquent pas, la situation de l'Arctique me semble mériter une attention particulière, pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, il y a les symboles. Avec ces vastes étendues blanches, derniers vestiges d'une pureté originelle aujourd'hui presque partout perdue, l'Arctique est pour chaque être humain l'incarnation d'un idéal qu'il nous faut préserver.

Mais la situation de l'Arctique dépasse ces symboles. Elle tient à l'importance de ces zones pour les équilibres de la planète entière, et en particulier ses équilibres climatiques. Car les régions arctiques sont plus que d'autres fragiles et elles sont aujourd'hui plus que d'autres menacées.

A l'heure où le réchauffement de notre atmosphère est déjà une réalité, nous ne pouvons pas nous désintéresser des effets de ce réchauffement sur ces glaces dont nous observons année après année la constante diminution, avec les effets induits que cela entraîne la fragilisation de la région.

Enfin, parmi les raisons de l'importance que je crois nécessaire d'accorder à l'Arctique, il y a la difficulté à se mobiliser pour des zones qui se situent à la confluence de plusieurs puissances et dont le statut est incertain. Pour agir en Arctique, il nous faut donc faire preuve d'inventivité et de persévérance.

Je voudrais à ce sujet attirer votre attention sur trois pistes très concrètes que je crois possible d'engager dès à présent, et qui auraient pour l'Arctique des effets importants.

Je pense en premier lieu au statut de la haute mer en Arctique.

Vous connaissez les inquiétudes, les questions et les débats qui aujourd'hui entourent les sujets liés à la haute mer. Nous en mesurons les enjeux, qui sont à la fois de souveraineté des Etats, d'exploitation des ressources et de préservation d'un patrimoine commun de l'humanité.

Or, l'Arctique concentre à elle seule l'essentiel de ces incertitudes. C'est pourquoi je souhaite que la haute mer en Arctique fasse au plus vite l'objet de mesures qui puissent lui garantir un

statut protégé. Ces mesures permettront tout à la fois de conjurer les dangers les plus immédiats et de servir d'exemple aux autres régions du globe.

Nous pouvons au demeurant nous appuyer pour cela sur l'expérience du Traité de l'Antarctique qui a dédié ce continent à la science. Même s'il n'est pas transposable à l'Arctique, je crois qu'il contient plusieurs principes qui méritent d'être étendus. Et je sais que son demi-siècle d'existence en fait une base solide sur laquelle appuyer nos réflexions.

Une autre piste que je veux défendre aujourd'hui est celle des aires marines protégées. Nous connaissons tous l'efficacité de ces zones de protection particulière, qui ont un effet rapide et concret, à la fois sur les eaux qu'elles préservent et sur leur biodiversité, mais aussi sur la faune et la flore des zones voisines.

En Arctique plus qu'ailleurs, que ce soit dans le plateau continental des états riverains ou dans la partie de haute mer que je viens d'évoquer et qui a la particularité d'être entourée des ZEE des états riverains, il me semble aujourd'hui indispensable de développer de telles solutions, seules à même de garantir la préservation de ces régions dans lesquelles la moindre catastrophe ou le moindre accident auraient des conséquences dramatiques.

J'ai à plusieurs reprises échangé sur ce point avec plusieurs Chefs d'Etat dont le Président Poutine, qui s'est montré ouvert à l'idée de faire des zones maritimes autour de certains anciens territoires militaires aujourd'hui libérés des aires marines protégées. Je souhaite poursuivre ce dialogue car c'est en effet pour moi un chantier impératif alors que les activités commerciales se multiplient en Arctique, avec les dangers que l'on sait.

Dernière piste, enfin : l'inscription de certains sites remarquables de l'Arctique au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche vise à conférer officiellement à ces zones une valeur universelle. Car si nous savons combien elles sont importantes à l'équilibre de toute la Planète, nombreux sont ceux qui ignorent ces réalités et se sentent étrangers au sort de l'Arctique.

Or, la préservation d'une région aussi vaste, où cohabitent tant d'intérêts, tant de peuples et tant de réalités différentes, implique nécessairement cette capacité à rassembler, au nom de valeurs universelles.

Ce sont ces valeurs que l'UNESCO garantit aujourd'hui et c'est pourquoi il me paraît tout à fait légitime que des sites remarquables de l'Arctique soient inscrits à son patrimoine.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, chers amis, les quelques points que je voulais évoquer avec vous aujourd'hui. Au-delà de leurs conséquences particulières, je crois que ces pistes permettraient surtout de prouver que nous sommes capables d'avancer, malgré les difficultés que nous connaissons tous - malgré surtout le sentiment d'abattement qui parfois s'empare de certains, face à l'ampleur de la tâche.

A l'heure où l'action est plus que jamais nécessaire, nous pouvons en effet agir. Pas forcément de manière universelle et globale tout de suite. Mais en traçant des chemins nouveaux, en croyant à nos objectifs et en maintenant ouvert un indispensable dialogue avec tous les acteurs de ces débats complexes.

C'est ce que je m'efforce de faire pour ma part, c'est ce que fait l'UICN depuis soixante-cinq ans et c'est pourquoi je suis heureux d'avoir pu avoir avec vous l'échange d'aujourd'hui.

Nous savons que la tâche est loin d'être finie et qu'elle est ardue. Nous savons que la préservation de l'Arctique peut parfois sembler utopique, tant les difficultés sont vastes, nombreuses, permanentes.

Mais nous savons aussi, comme l'a écrit Oscar Wilde, que « le progrès n'est que l'accomplissement des utopies. »

C'est pourquoi nous continuons d'y croire et d'agir.

Je vous remercie.